

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de
Châtelaudren-Plouagat

Police de la circulation
ARRETE MUNICIPAL n°053/2024
PORTANT PERMISSION DE VOIRIE
ET AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX
sur l'ensemble de la commune

Le Maire de CHATELAUDREN-PLOUAGAT,

Vu le code de la route,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-5 et R 2213-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande d'arrêté de circulation en date du 12/03/2024 formulée par **l'entreprise SPAC – Agence de Ploumagoar – 7 ZA Bel Orme - 22970 PLOUMAGOAR**, pour l'occupation temporaire du domaine public dans le cadre de contrôles sur les réseaux d'assainissement (curage/ITV réseau EU) sur l'ensemble de la commune de Châtelaudren-Plouagat,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre de ces contrôles, un chantier mobile sera mis en place (par panneaux –alternat) **du Lundi 18 mars au vendredi 22 mars 2024.**

ARTICLE 2 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

ARTICLE 3 : **L'entreprise SPAC sera responsable de la mise en place et du maintien de la signalisation temporaire de chantier ainsi que de la sécurité du chantier, pendant toute sa durée, et devra assurer la sécurité des piétons, l'éclairage du chantier la nuit si nécessaire. L'entreprise sera également chargée d'apposer une ampliation du présent arrêté aux points d'origine.**

ARTICLE 4 : Dès la fin des travaux, les dommages qui auraient pu être occasionnés seront immédiatement réparés.

ARTICLE 5 : Cet arrêté municipal suspend temporairement les dispositions antérieures contraires.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de Gendarmerie de CHATELAUDREN-PLOUAGAT sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant de Gendarmerie, le SDIS, la caserne des sapeurs-pompiers de Châtelaudren – Plélo et L'entreprise SPAC.

Fait à Châtelaudren-Plouagat, le 13/03/2024.

P° Le Maire,
Daniel TURBAN

